



Commune : 101 PLAINE LIMAGNE

RONDISSEMENT : 63

TRÉSORERIE DE LUZILLAT

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le 08/04/2019

## ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES<sup>12</sup>

Taxe d'habitation :	145 789
Taxe foncière (bâti) :	3
Taxe foncière (non bâti) :	1
Taxe professionnelle / CFE :	1
Autres allocations	30 573
<b>Dotation pour perte de THLY :</b>	<b>238 845</b>

- a. Réduction des bases des créations d'établissements  
 b. Exonérations en zones d'aménagement du territoire  
 c. Autres allocations

## Dotation pour perte de THLY :

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)<sup>13</sup>

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI

2a. BASES NON TAXEES<sup>14</sup>

## Bases exonérées par le conseil de l'EPCI

Taxe foncière (bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	124 523
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	352 240
2b. CVAE – DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS <sup>15</sup>	175 750
CVAE : part dégrevée	
CVAE : part relative aux exonérations compensées	
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFR<sup>16</sup>

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	2 339
Transformateurs	29 247
Stations radioélectriques	37 014
Gaz – stockage, transport...	9 140

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES<sup>17</sup>

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun <sup>15</sup>	Taux maximum dérogatoire <sup>16</sup>	Taux maximum avec rattrapage <sup>17</sup>	Taux maximum avec capitalisation <sup>19</sup>	Taux maximum avec majoration spéciale <sup>20</sup>
Première année de FPU	24,58	24,58		25,02	25,90
FPU régime de croisière					
EPCI en régime de croisière					
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation <sup>21</sup>	1,002695	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation <sup>22</sup>		Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre <sup>23</sup>	Taux plafond pour 2019 <sup>25</sup>
		1,000488		26,43	52,86
Plafonnement du taux de CFE					
Taux maximum de la majoration spéciale :					
national					
18,30					
Taux maximum de la majoration spéciale :					
1,32					

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE<sup>17</sup>

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 :	
national	18,30
de l'EPCI	23,63
Taux maximum de la majoration spéciale :	1,32